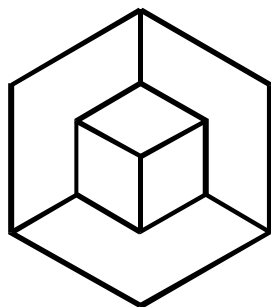


ARAAFU

Association des restaurateurs d'art et
d'archéologie de formation universitaire

Formation
continue



Stage pratique et théorique

La lutte contre les polluants dans
les institutions patrimoniales

Paris
Vendredi 3 avril 2020

La formation

Objectifs :

Les effets des polluants sur les biens patrimoniaux sont de plus en plus connus. Le développement d'outils efficaces pour les éliminer a pris un grand essor ces dernières années. Cette formation a pour objectif de présenter tout d'abord les principaux polluants particuliers et gazeux et la législation en cours concernant leurs seuils autorisés dans les lieux publics. Dans un second temps seront développés les régulateurs et absorbeurs de polluants, leurs inconvénients et avantages respectifs. Leurs protocoles d'utilisation seront aussi abordés.

Public :

Cette formation s'adresse aux professionnels de la conservation-restauration, de la conservation préventive, régisseurs et professionnels amenés à gérer et surveiller des réserves ou autres espaces de conservation.

Programme :

La formation se déroule sur une journée. Le matin : présentation théorique des différents types de polluants et de la législation en cours. L'après-midi : les absorbeurs de polluants, étude théorique et cas pratiques.

Matériel à apporter : non.

Les intervenants

Marie-Anne LOEPER-ATTIA

Diplômée du Master de conservation-restauration des biens culturels de Paris 1 et d'un DEA en Archéologie des périodes historiques, Marie-Anne Loeper-Attia est actuellement assistante à l'INP spécialité Arts du feu-Métal et chargée de la conservation préventive et curative des collections au musée de la Musique à Paris.

Dates et horaires

1 journée, **vendredi 3 avril 2020.**

Horaires : 9h00-12h30, 14h00-17h30

Lieu

Cité de la Musique,
221 avenue Jean Jaurès 75019 Paris

Prix

Membre ARAAFU.....180 euros
Non membre.....240 euros

Organisme de formation : ARAAFU

SIRET: 383 018 397 00018

Organisme de formation référencé Data Dock
Numéro de déclaration d'activité [NDA] : 11752436275
Siège social : 3 rue Michelet, 75005 Paris
(merci de ne pas envoyer de courrier à cette adresse)

Formulaire d'inscription Stage polluants 2020

- Inscription définitive après réception du paiement et confirmation de la part de l'ARAAFU.
- Date limite d'inscription : 24 mars 2020.
- Le nombre de stagiaires est limité à 15.

Remboursement limité à 50 % en cas de désistement à moins de 3 semaines du stage. Le stage est dû dans sa totalité en cas d'annulation à moins d'une semaine du début de la formation.

Merci de compléter précisément et très lisiblement le formulaire ci-dessous

Nom

Prénom

Vous êtes : salarié indépendant / particulier

Institution

Profession

Spécialité

Adresse personnelle professionnelle

.....

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Institutions : remplir la colonne suivante

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ARAAFU, d'un montant de :

Membre ARAAFU..... 180 euros

Non-membre..... 240 euros

Signature :

Paieement par une institution

Le stagiaire salarié s'engage à être présent, et à signer les feuilles et attestation de présence nécessaires au règlement.

Signature du responsable et tampon de l'institution obligatoire en guise de garantie de paiement :

• Institution :

.....

• Délai de paiement garanti :

• Pièces demandées par l'institution :

Convention de stage (envoyer un modèle si besoin)

Devis

Autre :

• Personne à contacter : nom, téléphone, e-mail :

.....

.....

.....

• Adresse de facturation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Paieement par virement bancaire

Société Générale, agence Paris St-Blaise
58 rue Saint-Blaise, 75020 Paris
Compte 30003 03703 00050107320 89
IBAN : FR76 30003 03703 00050107320 89
BIC : SOGEFRPP

ATTENTION : pour les virements, il est indispensable de faire apparaître la mention « **Stage polluants2020** ».

Stage : La lutte contre les polluants dans les institutions patrimoniales

Renseignements

- Informations pédagogiques : Marie-Anne Loeper-Attia
06 15 15 94 94 - loeperattia@orange.fr

- Inscription et règlement : Camille-Frédérique Blind
06 95 129 222 - camille@araafu.com

Renseignements pour la prise en charge

- FIFPL (professions libérales)

01 55 80 50 00 ou <http://www.fifpl.fr>

Le stagiaire doit fournir par courriel à l'Araafu le formulaire du FIFPL « attestation de présence » correspondant à son code APE

- FAF (Fond d'assurance formation) de votre CRMA régionale (artisans)

Traitement des données personnelles

Les données personnelles figurant sur ce formulaire font l'objet de traitements pour permettre la gestion des inscriptions. Elles seront intégrées dans la base de données de l'ARAAFU afin de vous envoyer par courriel des informations sur les activités de l'association (stages, colloques, publications) ou pouvant intéresser les professionnels de la conservation du patrimoine.

J'accepte de recevoir ces informations : OUI NON

J'accepte que mes coordonnées soient conservées dans le fichier Araafu après ma participation à la formation..... OUI NON

Vos données personnelles peuvent être supprimées ou modifiées à tout moment sur simple demande de votre part, par courriel. Pour avoir des données plus détaillées sur la politique de traitement et de protection des données personnelles de l'ARAAFU, consultez notre site Internet ou adressez-vous à secretariat@araafu.com.

Retournez cette page remplie à l'adresse :

ARAAFU – Mme Blind
21 rue d'Annam, 75020 Paris
ou : camille@araafu.com